

Réunion mondiale du FPD, du 21 au 23 mars 2017

Partenariats inclusifs et multi-parties

Document de référence pour la session

Les plates-formes et les partenariats multi-parties deviennent un élément essentiel de la façon dont nous poursuivons les objectifs de développement. Leur rôle dans la mise en place de moyens plus efficaces et plus efficaces pour coordonner les solutions et atteindre des objectifs communs est aujourd'hui d'autant plus pertinent dans le contexte de l'Agenda 2030 mondial. Ce point de vue est en outre corroboré par la proposition de nouveau Consensus européen pour le développement. La mise en œuvre des ODD aux niveaux régional, national et local exige un dialogue plus structuré entre les différents acteurs, ainsi que la création de fronts communs susceptibles de fournir des biens et des services publics géographiquement (des grandes villes aux zones rurales, dans et entre les pays) et dans différents domaines thématiques (allant de la santé à l'environnement).

En décembre 2011, le quatrième Forum de haut niveau (FHN) tenu à Busan a placé les partenariats inclusifs au centre du débat, soulignant l'importance d'enrichir les discussions d'opinions et de contributions d'un bien plus grand nombre d'acteurs ayant une expérience directe dans la coopération au développement. L'ajout du mot « inclusif » au terme « partenariat » découle de trois convictions, confirmées par une série d'accords :

1. Tous les acteurs impliqués ont, de par leurs propres capacités et leur expérience, un rôle complémentaire à jouer dans la réalisation des objectifs de développement. Si le [Programme d'action d'Accra](#) (2008) a reconnu le rôle important des acteurs non gouvernementaux – en particulier les OSC, les entreprises, les parlements et les autorités locales – l'[Accord de partenariat de Busan](#) élargit leur rôle en tant que partenaires du développement à part entière participant sur un pied d'égalité à la promotion du développement.
2. Des efforts doivent être déployés pour garantir que le développement bénéficie à tous. L'importance du développement inclusif est soulignée par le [Rapport de 2013 du Groupe de personnalités de haut niveau des Nations Unies](#) chargé du [programme de développement post-2015](#). Ce rapport préconise que les objectifs internationaux de développement durable visent en premier lieu les personnes les plus exclues.
3. L'inclusivité implique une plus grande participation, mais également des responsabilités mutuelles. Les engagements de Busan prévoient un programme audacieux concernant l'implication des différents acteurs (société civile, AL et parlements nationaux, secteur

privé, etc.) pour leur permettre de contribuer au développement, tout en encourageant une plus grande responsabilisation.

L'évolution positive de ce terme est appuyée par de nombreuses expériences réussies qui montrent la pertinence de l'institutionnalisation des partenariats inclusifs pour la progression vers la réalisation des OMD dans de nombreux pays et secteurs.

Si le terme « partenariat inclusif » est désormais une dénomination *générique*, les **partenariats inclusifs et multi-parties** sont de plus en plus utilisés pour désigner des mécanismes utiles permettant de rassembler des acteurs autour d'un ou de plusieurs objectifs communs, d'établir un dialogue constructif et légitime régulier, d'encourager des positions communes et d'exploiter différents outils (collecte de données, plaidoyer, etc.), dans le but d'obtenir un résultat donné (dans le domaine politique, en matière de réglementation, de financement, etc.). Il est important de souligner que les partenariats inclusifs peuvent être multi-parties (mais ne doivent pas obligatoirement l'être) et qu'ils ne sont pas nécessairement plus efficaces en termes d'inclusion d'un plus grand nombre d'acteurs. Si leur diversité, en termes de composition (multi-parties), est un atout précieux, elle peut également compliquer l'atteinte des objectifs et, en réalité, les partenariats multi-parties se présentent davantage comme des plates-formes.

Le [Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement](#) constitue un excellent exemple en la matière puisqu'il se définit lui-même comme une « plate-forme multi-parties visant à faire progresser l'efficacité des efforts de développement de tous les acteurs afin d'obtenir des résultats durables et de contribuer à la réalisation des ODD ». À la fin de l'année dernière, cette plate-forme a entrepris une consultation qui s'est achevée à [Nairobi](#) (Kenya), lors de la deuxième réunion de haut niveau du Partenariat mondial, avec la présentation d'un document regroupant des résultats consensuels sur la manière dont les acteurs du développement peuvent travailler ensemble pour mettre en œuvre l'Agenda 2030.

Le FPD, de par sa nature, sa composition et son mandat, est un cadre approprié pour promouvoir le débat sur les partenariats inclusifs. Cette session du Forum politique pour le développement permettra aux participants de partager leurs connaissances et leurs expériences à travers la table ronde, la présentation des meilleures pratiques et les groupes de travail.

Points clés :

- Les accords de collaboration sont utiles pour différents objectifs, mais contre-productifs pour d'autres. Les termes « partenariats », « partenariats inclusifs » et « partenariats multi-parties » font référence à différents types d'associations, qui s'avèrent les plus efficaces à différents niveaux et dans différentes configurations.
- Malgré l'importance (légitime) accordée au degré d'inclusivité des partenariats dans la coopération au développement, il est nécessaire d'approfondir les études sur la

corrélation entre partenariats inclusifs et partenariats efficaces. En fin de compte, l'efficacité des partenariats inclusifs dépend exclusivement du niveau d'intégration des acteurs mobilisés autour d'un objectif commun.

- Le niveau d'intégration est reflété à travers un certain nombre de facteurs étroitement liés qui montrent la solidité de la coopération, notamment l'évolution du ou des objectifs, des règles, des membres, de la gouvernance, des ressources et de la gestion, ainsi que l'impact des actions.